

La présence et l'affirmation des femmes gabonaises dans les institutions publiques (1990-2020)

Dre Olive Pulchérie ITOUMBA,
Chargée de recherche
IRSH-CÉNAREST (Gabon)
olivercherie@yahoo.fr

Introduction

La fin des années 1980 se caractérise au Gabon par une situation déplorable dans tous les secteurs d'activités. Le règne d'un seul homme et d'un seul parti à la tête de l'État, durant des décennies, a eu raison du climat incendiaire qui prévaut à l'orée de 1990. Ébranlé par une crise économique sans précédent, avec un impact lourd de conséquences au plan social, le Gabon fait face à une remise en cause du système en place, exprimé par une vague de contestations populaires (N. Métégué N'Nah, 2006, p. 218). Sous la pression internationale et nationale, les autorités politiques gabonaises empruntent la voie de la capitulation en optant pour une Conférence nationale de mars à avril 1990. Ce rassemblement, auquel prennent part toutes les forces vives de la nation, notamment les femmes, pose les nouveaux jalons de la société gabonaise. Désormais choisissant la voie de la démocratisation, qui se traduit entre autres, par la libéralisation politique, le retour au multipartisme, les libertés fondamentales (d'expression, d'opinion, d'association...) etc., le Gabon s'engage tant bien que mal à mettre en application ces nouvelles orientations. Et l'implication des populations aux prises des décisions est un facteur essentiel pour la bonne conduite d'un État démocratique. Les femmes constituant plus de la moitié de la population gabonaise¹, y ont toujours joué un rôle très actif depuis des décennies. L'auteure Jeanne Nzaou-Mabika (1975, p. 288) l'atteste en ces termes :

La femme joue un rôle primordial dans la société au Gabon. Elle demeure la cheville ouvrière de cette démarche significative du milieu. Aussi, toutes les manifestations de la vie sociale portent son empreinte. Ce n'est pas étonnant, car elle occupe une position complexe : épouse-mère dont la vocation est le dévouement et l'abnégation. Mais justement l'importance de son rôle est sans proportion avec la valeur du statut qui lui sont attribués fut aux droits dont elle peut jouir : état de subordination absolue qui la rend dépendante de l'homme.

Ces propos révèlent le rôle considérable et incontournable que joue la femme gabonaise dans la société. Mais elle semble toutefois reléguée au second rôle voire sous-estimée. D'où l'importance de la mettre au cœur de cette étude, et montrer à juste titre que la femme gabonaise est un agent essentiel dans le développement du pays. Aussi semble-t-il opportun de se pencher sur la question liée à la condition des femmes dans la sphère publique. C'est dans cette perspective que

1. Annuaire statistique du Gabon 2009, www.stat-gabon.org/documents/Donnees/20stat/Compteannuaire/Ann09.pdf, (date d'accès : 04/01/2018).

nous envisageons traiter d'une part des dispositions prises en vue de la promotion de la femme gabonaise, et d'autre part d'aborder la présence et l'affirmation des femmes dans les institutions publiques.

1. Les femmes dans le processus de démocratisation et les dispositions prises pour leur promotion

L'année 1990 a vu la tenue d'une Conférence nationale du 27 mars au 23 avril au Gabon (T. Auracher, 2001, p. 53), avec trois femmes au sein du bureau de la Conférence (J. Martin, 1998, p. 155). Cette Conférence enregistre, pour le compte des femmes, moins de dix associations féminines (S. E. Likassa Ndjila, 2009, p. 74) sur un total de cent soixante-seize associations (N. Métégué N'Nah, *op. cit.*, p. 226). La présence des femmes gabonaises est visible à travers l'Union des Femmes du Parti Démocratique Gabonais (UFPDG), l'Association des Femmes Juristes Gabonaises (AFJG), le Cercle des Femmes Scientifiques du Gabon, etc. (S. E. Likassa Ndjila, *op. cit.*, p. 74).

Les principales mesures adoptées au cours de cette Conférence ont été, entre autres, le rétablissement du multipartisme, mettant fin ainsi au régime monopartite en vigueur depuis au moins trois décennies, la formation d'un gouvernement de transition, l'organisation d'élections législatives multipartistes (...) (T. Auracher, *op. cit.*, p. 60-61), l'adoption d'une nouvelle Constitution², garante des libertés fondamentales (N. Métégué N'Nah, *op. cit.*, p. 252), etc.

Au regard de son article 2 alinéa 2, est réaffirmé : « L'égalité de tous les citoyens devant la loi sans distinction d'origine, de race, de sexe, d'opinion ou de religion ³ ». L'article 4 garantit aux citoyens des deux sexes l'égalité des droits civils et politiques. Ces dispositions reprises quasiment à l'identique dans la Constitution, sont formulées dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)⁴ ; un référentiel juridique international œuvrant en faveur des femmes. Au regard de ces résolutions, un gouvernement est mis en place le 1^{er} juin 1991. Il y consacre en son sein quatre femmes, contrairement au précédent du 29 avril 1990, désigné comme gouvernement de transition, qui n'a compté que deux femmes (A. E. Augé, 2005, p. 278). Il faut attendre le gouvernement d'août 1992 pour observer une légère progression du nombre de femmes au gouvernement ; cinq femmes au total, soit 14% d'entre elles se retrouvent au sein de ce gouvernement⁵ (A. E. Augé, *op. cit.*, p. 143). C'est ce qui fait dire à Axel Augé que : « Ce gouvernement sera le plus féminisé qu'ait jamais connu le pays » (*Ibid*). Si la Conférence nationale a permis de mettre

2. Celle-ci est promulguée le 26 mars 1991, cf. Métégué N'Nah, *Histoire du Gabon, des origines à l'aube du XXI^e siècle*, p. 251.

3. Constitution de la République Gabonaise du 26 mars 1991, <http://mjp.univ-perp.fr/constit/ga1991i.htm#0>, (consulté le : 11/01/2018).

4. Convention ratifiée par le Gabon en 1983.

5. Cf. aussi Résultats de l'enquête femmes et prise de décision, Programme autonomisation et promotion sociale et économique de la femme gabonaise, Programme des Nations-Unies pour le développement, Libreville, juillet 2000.

en scène quelques femmes, par leur visibilité, et prendre des mesures pour instaurer une véritable démocratie dans le pays, elle n'a pas réellement pris en compte les femmes de manière spécifique. C'est pourquoi des rencontres initiées sur le territoire national ont lieu dans ce sens.

1.2. Le forum national de 1992 et le séminaire national de 1996

En 1992, les autorités gouvernementales organisent un forum du 5 au 8 mars, dédié tout particulièrement aux femmes. Sous la tutelle du Ministère de la Jeunesse, des Sports, des Arts et de la Culture, chargé de la Promotion de la femme, doit débattre des sujets concernant les femmes, mais il doit également célébrer la journée mondiale de la femme (S. E. Likassa Ndjila, *op. cit.*, 75). Autrement dit, cet événement d'envergure nationale concorde avec la commémoration de la journée de la femme, instaurée tous les 8 mars⁶ par la communauté internationale, dont le Gabon en a fait une tradition. Par conséquent, cela n'est sans doute pas étranger à la légère hausse du nombre des femmes constatée dans le gouvernement de 1992. Finalement, ce forum enregistre une participation record de six cent femmes (*Ibidem*) sur toute l'étendue du territoire. Les points déclinés ont été les suivants :

- Faire le point de la politique gouvernementale en faveur de la femme depuis l'indépendance en recensant les acquis et les points faibles dans les domaines juridique, socioculturel et du développement ;
- Redonner confiance à la femme, l'amener à se prendre en charge elle-même et à s'auto-assumer ;
- Cerner les besoins et les aspirations réelles des femmes de toutes les couches sociales afin d'asseoir une politique effective de condition féminine et d'envisager une intégration de la dimension féminine dans les autres secteurs » (S. E. Likassa Ndjila, *op. cit.*, 76).

Un tel rassemblement a eu tout son intérêt dans le processus de démocratisation puisqu'il a mis les femmes à l'honneur et permis d'aborder des problèmes spécifiques aux femmes ; de réitérer du même coup l'importance voire le rôle de la femme gabonaise au sein de la société. Les propos de la ministre en charge de la Condition féminine, contenus dans son allocution, lors de ce forum, en témoignent :

« Nous sommes fortement persuadés que la femme reste une valeur sûre, la référence et le pilier sur lequel la société doit reposer. La femme constitue une ressource dynamique et disponible sur laquelle on doit compter pourvu qu'on lui donne les outils nécessaires à son plein épanouissement. La femme ne peut jouer ce grand rôle que lorsqu'elle se sent comprise, entourée et aidée » (S. E. Likassa Ndjila, *op. cit.*, 79).

6. « Journée Internationale de la Femme, un clin d'œil au féminisme ! », *La lettre du GREG*, Éditorial, Numéro 2, mars 2014, p.1.

Comme on peut le constater à travers ces propos, la femme constitue la pierre angulaire de la société gabonaise, mais encore faut-il lui donner les moyens de pouvoir se réaliser et ainsi y contribuer valablement. Jeanne Nzaou Mabika précise clairement en ces termes : « Quand elle est convaincue de l'utilité de sa tâche, la femme gabonaise peut accomplir les plus grandes prouesses, de façon désintéressée »⁷. Ainsi, on ne peut faire abstraction des femmes, qui constituent la moitié du ciel (N. Kristof et S. WuDunn, 2010). Elles doivent nécessairement être impliquées dans le processus de démocratisation. Au risque de se priver d'une bonne partie de la population mais aussi de la « matière grise » disponible. Ce forum retient une série de recommandations à l'endroit des femmes concernant leur développement économique et social. Entre autres, il s'agit de mieux encadrer la femme gabonaise dans tous les secteurs d'activités, car elle constitue un agent de développement incontournable pour le pays. Le Gabon initie alors à la suite de la quatrième conférence mondiale tenue à Beijing (Chine)⁸ en septembre 1995, un séminaire national sur le suivi de ladite conférence, en mars 1996.

Les femmes y prennent une part active, on en dénombre trois cent d'entre elles ainsi que quelques associations féminines (S. E. Likassa Ndjila, *op. cit.*, p. 81). De hautes personnalités sont aussi représentées. Parmi celles-ci, il y a la ministre de la Condition féminine, Victoire Lasseny Duboze ; l'épouse du chef de l'État, Édith Lucie Bongo ; le directeur de Cabinet civil du Président de la République, Pascaline Mferri Bongo, etc. (*Ibidem*). L'objectif de ce séminaire était entre autres, de mener des actions concrètes et ciblées afin de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes⁹. En somme, l'émancipation des femmes est devenue l'une des préoccupations majeures des décennies 1990-2000. Et le Gabon, conscient des enjeux que cela comporte, a vite compris le bien fondé de s'arrimer aux exigences internationales. Cela se traduit notamment par la présence et l'affirmation des femmes dans les institutions publiques.

7. La civilisation de la femme dans la tradition africaine, colloque d'Abidjan 3-8 juillet 1972, Présence Africaine, Société Africaine de culture, Paris 1975, Initiative et pouvoir créateur de la femme l'exemple du Gabon, de Jeanne Nzaou-Mabika, p. 295.

8. Cette conférence vise l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Elle met l'accent particulièrement sur l'émancipation politique de la femme et l'élimination de tous les facteurs qui l'empêchent de jouer un rôle actif dans la prise de décision (O. P. Itoumba, 2017, p.46). La conférence de Beijing marque une étape importante dans la promotion et l'amélioration des conditions de vie des femmes à travers le monde et particulièrement en Afrique.

9. Résultats de l'enquête « Femmes et prise de décision », Programme autonomisation et promotion sociale et économique de la femme gabonaise, Libreville, juillet 2000, p. 7. Cf. Rapport national sur la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Beijing, 2015, Direction de la Condition féminine, <https://www.unecaorg/> consulté le 22/01/2018, p. 5.

2. L'affirmation des femmes dans les institutions publiques

La Conférence de Beijing est un fait marquant dans la promotion de la femme, tant au plan international que national. En effet, les États signataires, de la Déclaration et du Programme d'action résultants de ladite rencontre, dont le Gabon, vont en être touchés de façon notable. Dans l'optique de s'harmoniser aux normes internationales, l'État gabonais élabore des politiques nationales en vue de prôner entre autres, l'égalité des sexes, l'émancipation des femmes etc. Cela donne lieu par exemple, à l'adoption de la loi 7/96 du 12 mars 1996 modifiée, concernant les scrutins électoraux, qui ne fait aucune différence entre l'homme et la femme sur la participation à la vie publique (O.P. Itoumba, 2017, p. 44). Faisons remarquer que, quelques personnalités féminines ont su s'engouffrer dans cette brèche qui leur est offerte, et se distinguer en influençant à jamais le cours de l'histoire du Gabon. Parmi celles-ci nous pouvons citer Mme Berthe Mbené Mayer, élue maire de Lambaréné en 1996. Durant ces six années où elle a la lourde responsabilité de cette ville du Moyen-Ogooué, elle initie bon nombre de réalisations telles que : « la construction de routes, d'écoles, la mise en place d'équipements électrique, d'eau, l'ouverture d'une zone industrielle qui génère quelques emplois grâce à des usines »¹⁰. Une autre femme qui a su apporté sa pierre à l'édifice dans la construction du pays, Mme Paulette Missambo qui réussit l'exploit de demeurer au Gouvernement durant huit années. En devenant Ministre de l'Éducation Nationale en 1991, dans une situation particulière, notamment due à la transition démocratique au Gabon, elle marque profondément son passage. En effet, elle entreprend d'importants projets au niveau des équipements scolaires, de la valorisation de la carrière enseignante etc. À côté d'elle, une autre grande dame s'inscrit dans son sillage, Mme Angélique Ngoma qui est affectée dès l'année 2000, au Ministère de la Famille, de la Protection de la Femme. À son actif elle réalise entre autres une enquête relative aux « Femmes et prise de décision » instruite en octobre 1999, afin d'évaluer la situation de la gente féminine dans la prise de décision économique, politique¹¹. S'ajoute à ses multiples projets entre 2005-2006, des ateliers en vue d'examiner tous les textes encore discriminatoires à l'égard des femmes, tant dans le code civil que pénal. Elle s'attèle également en janvier 2007 à mener une étude concernant la deuxième partie du code civil, pour l'uniformiser avec la CEDEF (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations envers les femmes). Elle fait également adopter des lois toujours en vue d'améliorer la condition des femmes, à l'exemple de celle d'août 2000, pour protéger la mère et l'enfant, mais aussi en 2008, elle s'attaque à l'excision féminine. D'autres personnalités féminines gabonaises ont su

10. Les cahiers panafricains. Le Gabon au féminin, Publication de l'Agence Panapress, juin 2004, p. 20.

11. Résultats de l'enquête « Femmes et prise de décision », *op. cit.*, p. 7.

également faire parler d'elles, en tant que pionnières dans certaines fonctions, et influencer le cours de l'histoire du Gabon. Il s'agit entre autres de Mmes Marie-Madeleine Mborantsuo (présidente de la Cour constitutionnelle depuis 1992), Rose Francine Rogombe (présidente du Sénat en 2009, Présidente de la République par intérim en 2009), Rose Christiane Ossouka-Raponda (maire de Libreville en 2014, ministre de la Défense nationale et de la sécurité du territoire en 2019 et Premier ministre en 2020).

Conclusion

Dans ce vent de démocratie qui souffle au Gabon à l'amorce de l'année 1990, les femmes gabonaises se positionnent autant que les hommes, non seulement au cœur de la Conférence nationale mais aussi via plusieurs associations. De plus, à la faveur des initiatives internationales et nationales, des manifestations spécifiques aux femmes sont organisées en vue de mieux prendre en compte leur condition et les promouvoir au sein de la société. Ainsi, cela permet à certaines individualités féminines d'occuper de hautes fonctions, souvent considérées autrefois comme l'apanage des hommes. Au Gabon, désormais il n'est plus étonnant de voir une femme être Présidente de la République, présidente de la Cour constitutionnelle ou encore Premier ministre.

Références

Sources imprimées

« Journée Internationale de la Femme, un clin d'œil au féminisme ! », *La lettre du GREG*, Éditorial, Numéro 2, mars 2014.
La civilisation de la femme dans la tradition africaine, colloque d'Abidjan 3-8 juillet 1972, Présence Africaine, Société Africaine de culture, « Initiative et pouvoir créateur de la femme l'exemple du Gabon », de Jeanne Nzaou-Mabika, pp. 286-295, Paris, 1975, A 254.
 Les cahiers panafricains, *Le Gabon au féminin*, Publication de l'Agence Panapress, juin 2004.
 Résultats de l'enquête femmes et prise de décision, Programme autonomisation et promotion sociale et économique de la femme gabonaise, Programme des Nations-Unies pour le développement, Libreville, juillet 2000.

Bibliographie

Augé Axel Éric, 2005, *Le recrutement des élites politiques en Afrique subsaharienne. Une sociologie du pouvoir au Gabon*, Paris, L'Harmattan.
 Auracher Tim, 2001, *Le Gabon, une démocratie bloquée ? Reculs et avancées d'une décennie de lutte*, Paris, L'Harmattan.
 Itoumba Olive Pulchérie, 2017, « Les femmes et la politique au Gabon (1956-2009) : une affaire d'État ou d'activisme féminin ? », in *Revue Gabonaise d'Histoire et d'Archéologie (HISTARC)*, Éditions Lumières, N°2, pp. 30-52.
 Kristof Nicholas et Sheryl WuDunn, 2010, *La moitié du ciel*, Paris, Les Arènes.

Likassa Ndjila Séphora Emmanuelle, 2009, *L'intégration des femmes à la prise de décision au Gabon : fruit des revendications féministes ou stratégie politique des dirigeants*, en vue de l'obtention d'une maîtrise ès arts et sociologie, département de sociologie, Université d'Ottawa, Canada.

Martin Jacqueline, 1998, *La parité : enjeux et mise en œuvre*, Presses Universitaires du Mirail.

Métégue N'nah Nicolas, 2006, *Histoire du Gabon. Des origines à l'aube du XXIe siècle*, Paris, L'Harmattan.

Webographie

Annuaire statistique du Gabon 2009, www.stat-gabon.org/documents/Donnees/20stat/Compteannuaire/Ann09.pdf, (consulté le 04/01/2018).

La Constitution de la de la République Gabonaise du 26 mars 1991,

<http://mjp.univ-perp.fr/constit/ga1991i.htm#0>, (consulté le 11/01/2018).

Rapport national sur la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Beijing, 2015, Direction de la Condition féminine, <https://www.uneca.org/>, (consulté le 19/12/2017).